

# COMMUNE DE SAINT-QUENTIN-LAMOTTE

## COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2017

### **Membres en exercice :**

Monsieur BOULENGER Raynald  
Madame ADJERAD Catherine  
Monsieur SOUMILLON Alain  
Madame DELGOVE Nathalie  
Monsieur OLANIER Jean Pierre  
Madame DESENCLOS Chantal  
Madame LEVASSEUR Edith  
Madame VANCRAEYENEST Sophie  
Madame DEMAZEUX Nathalie  
Monsieur RENARD G erald  
Monsieur BISSON Arnaud  
Monsieur HEDIN Hubert  
Madame PLANCHON Ariane  
Monsieur LABOULAIS Jean Jacques  
Monsieur DIZAMBOURG Jacques

**Etaient pr esents :** Monsieur BOULENGER Raynald-Madame ADJERAD Catherine  
Monsieur SOUMILLON Alain-Madame DELGOVE Nathalie- Monsieur OLANIER Jean Pierre  
Madame DESENCLOS Chantal- Madame LEVASSEUR Edith- Monsieur BISSON Arnaud  
Monsieur HEDIN Hubert- Monsieur LABOULAIS Jean Jacques

Formant la majorit  des membres en exercice soitt ..... 10 /15

### **Etaient absents excus s avec procuration :**

Me DEMAZEUX Nathalie qui donne procuration   Mr BOULENGER Raynald  
Me PLANCHON Ariane qui donne procuration   Mr LABOULAIS Jean-Jacques  
Mr RENARD G erald qui donne procuration   Me DELGOVE Nathalie  
Me VANCRAEYENEST Sophie qui donne procuration   Mr SOUMILLON Alain

soitt ..... 4 /15

### **Etaient absents :**

Monsieur DIZAMBOURG Jacques

soitt ..... 1 /15

**Pr sident de s ance :** Monsieur BOULENGER Raynald, Maire

**Secr taire de s ance :** Arnaud BISSON

Le quorum  tant atteint la s ance est ouverte   18h30

## ORDRE DU JOUR :

N° ordre	N° Délibération	Objet
1	-	Approbation du compte rendu de la réunion du 29.06.2017
2	-	Présentation Travaux Rue du Trinvil
3	N° 2017-21	SODINEUF HABITAT NORMAND : demande exonération taxe d'aménagement
4	-	Questions et informations diverses

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 JUIN 2017**

Monsieur le maire propose aux membres du conseil d'approuver le compte rendu de la réunion de conseil du 29 juin 2017

**Le conseil municipal approuve le compte rendu du 29 juin 2017 sans observation particulière**

### **Présentation Travaux Rue du Trinvil**

#### **Travaux effacement des réseaux**

Mr le Maire rappelle que les travaux d'effacement des réseaux ont fait l'objet d'une convention financière établie de la façon suivante :

Travaux électriques : 301 929.98  
Participation communale : 114 129.53

Travaux d'éclairage : 101 121.19  
Participation communale : 63 698.38

Travaux d'installations de communications électroniques : 82 457.25  
Participation communale : 41 558.45

**Soit une participation de la commune pour les travaux d'effacement des réseaux de 219 386.36 euros**

Mr le Maire précise que le chantier touche à sa fin.

#### **Travaux de voirie**

Il présente au conseil le projet concernant les travaux de voirie -Les devis estimatifs se montent au total à 1 135 305.74 euros TTC.

Il est rappelé que les travaux sont de la compétence du SIVOM d'Ault mais que la commune finance la totalité par le biais de participation.

Mr le Maire précise qu'il a sollicité une réunion auprès du Président du SIVOM afin que ce dossier soit étudié dans les plus brefs délais. Il souligne le problème du fonctionnement du SIVOM qui ne s'est pas réuni depuis mai.

Il pense que le financement posera également un problème au regard des capacités actuelles d'emprunter pour le SIVOM et des gros travaux programmés également dans d'autres communes, notamment sur Mers-les-bains

Mr SOUMILLON pose la question de savoir à quoi sert le SIVOM, à part rembourser les emprunts, payer un Président, un Vice-Président et une secrétaire.

Mr le Maire précise que le SIVOM fonctionne avec des marchés à bons de commande et un Cabinet de maîtrise d'œuvre. Il est cependant observé que le coût des travaux est plus élevé.

Suite aux différentes observations du conseil municipal sur le fonctionnement du SIVOM, Mr le Maire répond que si le SIVOM n'est plus en capacité de permettre des travaux en ayant recours à l'emprunt, la question de son utilité sera posée aux services de l'Etat.

Mr le maire pense qu'il conviendra d'effectuer la réalisation en deux phases.

Il expose une première partie de la targette jusqu'au giratoire du lotissement. Le reste dans une deuxième partie.

Une première ébauche des plans est présentée au conseil avec les explications.

Mr le Maire précise qu'il s'agit de la version la plus haute mais qu'il y a des points sur lesquels il conviendra de revenir tant sur le choix des matériaux que sur le chiffrage.

Par exemples :

- un chiffrage est établi sur l'ensemble de la chaussée alors que des parties ont été refaites
- il est prévu de l'enrobé rouge à 50 euros le m2 alors que le noir est à 14 euros le m2
- il est chiffré des caissons d'infiltration sous voirie sur 420m2 pour un montant de 147 000 euros – Il conviendra de revoir par rapport à la pente et les obligations de traiter l'eau sur le chantier lui-même
- selon le choix des briques et si les briques choisies sont hors marché il y a un coût supplémentaire qui varie entre 15 et 25% de plus.

Le point marquant du projet est la création d'un mini giratoire à l'entrée du futur lotissement.

Il y aura une reprise de l'espace actuel au niveau de la rue de bas et la création d'un aménagement de la rue de bas jusqu'aux commerces – Il est prévu la création de 10 places de stationnement sur l'espace en terre actuel. Les conteneurs de tri sélectif seront conservés mais éventuellement déplacés – il sera vu avec la communauté de Communes des Villes Sœurs pour des conteneurs enterrés.

Les entrées chartières sont prévues en briques- Il y aura 5.50 mètres de constante de voirie en noire. Une partie en enrobé rouge sera possible pour marquer un commerce (enrobé rouge ou résine car l'enrobé rouge est 5 fois plus cher) avec des espaces verts que l'on retrouve à différents endroits.

Mr le Maire précise qu'il a souhaité des zones d'infiltration d'eau – Il n'y aura pas de noues car il n'y a pas suffisamment de place et il convient de garder les trottoirs et les places de stationnement.

Les trottoirs seront en béton désactivé comme dans le lotissement du centre bourg.

L'aménagement de l'entrée du futur lotissement sera sur 60 mètres avec l'installation de balises de priorité – Des petits îlots sont prévus en briques mais il conviendra de voir si le choix est judicieux-

Catherine ADJERAD craint le manque de stationnement devant le coiffeur- il est répondu qu'il est prévu 6 places dont 2 handicapés – le souci est qu'en moyenne on dénombre au minimum deux voitures par habitation-

La limitation de vitesse en zone 30 sera à prévoir avec les giratoires et un surélévé est évoqué.

Jean-Jacques LABOULAIS pense que pour les entrées des maisons il ne faut pas faire de différence avec le reste du village.

Mr le maire répond qu'il s'agit d'une première ébauche en version très haute et que chacun sera amené à se positionner. Une commission travaux sera programmée.

Il souligne une dernière fois que la réalisation de ce programme dépend du SIVOM qui reste compétent. Si la commune ne peut pas voir son projet aboutir à cause du SIVOM une intervention des services de l'Etat sera demandée.

### **N° 2017-21 : SODINEUF HABITAT NORMAND - demande exonération taxe d'aménagement**

Compte tenu du caractère social et d'intérêt public du projet de lotissement « Ferme MAUPIN » la société SODINEUF HABITAT NORMAND sollicite une exonération de la taxe d'aménagement.

*Le conseil municipal est invité à délibérer*

*Mr le maire propose une exonération partielle à hauteur de 50%*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE une exonération partielle à 50% à la Société SODINEUF HABITAT NORMAND pour le permis de construire enregistré sous le numéro PC.080.714.17.S0005**

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### **OPERATION BRIOCHES 2017**

La prochaine opération brioches aura lieu du lundi 2 octobre au dimanche 8 octobre 2017.

Comme les années précédentes l'opération sera organisée avec le centre communal d'action sociale et dans les mêmes conditions

La prochaine réunion du conseil d'administration du CCAS est fixée au 20 septembre

#### **REMERCIEMENTS**

- Remerciements de la Famille de Me GOURLAY Martine suite à son décès. Mr le Maire rappelle que Madame GOURLAY était la maman de Grégory, agent aux

espaces verts, et la belle-sœur de Jean-Jacques LABOULAIS.

- Remerciements de la famille de Mme GROULT suite à son décès

Mr le Maire précise qu'à partir de maintenant il a été décidé qu'une gerbe sera envoyée au nom du conseil municipal en cas de décès d'une personne domiciliée sur la commune.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLES SŒURS**

Mr le Maire rend compte des différentes réunions notamment de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT). Il explique que la CLECT a établi son rapport qui sera adressé aux 28 communes pour délibération concordante de chaque conseil municipal. La condition de majorité pour le vote de chaque conseil municipal est la majorité simple.

Les conseils municipaux devront se prononcer d'ici au 15 décembre 2017 consécutivement à la notification du rapport par la CCVS. Pour être validé, le rapport de la CLECT devra être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale
- La moitié au moins des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population totale

La proposition du président de la CCVS à la CLECT est de ne pas réviser le montant des attributions de compensation des communes à la suite des transferts de charges.

En cas de non validation de ce rapport, les services de l'Etat détermineront le montant définitif des allocations compensatrices selon la méthode de droit commun (allocations compensatrices provisoires – évaluation des charges transférées. L'évaluation de la charge transférée est calculée automatiquement à partir des comptes administratifs des communes moyennés sur 3 ans pour la section de fonctionnement et 10 ans pour la section d'investissement, sans retraitement des données.

Mr le Maire précise qu'il avait à la réception de la fiche émis des observations, qu'il a réitérées à la réunion du 31 août.

Il précise que suite aux choix qui ont été validés, la Communauté de communes n'aura pas d'autre possibilité dans le temps que d'augmenter les impôts ménages pour financer ses compétences. Il souligne qu'à titre personnel il s'est abstenu en CLECT sur le rapport établi. Il pense que la mise en place de la FUP aura surtout permis aux grosses communes de transférer des charges qui se devaient d'être prises en compte à leur juste valeur et décomptées des allocations compensatrices.

Catherine ADJERAD rappelle les assises du samedi 9 septembre et souhaite savoir si des conseillers municipaux se sont inscrits. Jean-Pierre OLANIER confirme son inscription.

## CALENDRIER

Journées du patrimoine : 17 septembre à partir de 9h30 dans la cour de l'école  
Thème : Ché C'mins del Croié ! - A la découverte des chemins de la commune  
Barbecue le midi : 7 euros par adulte et 5 euros par enfant- les inscriptions sont prises en mairie jusqu'au 14 septembre. Environ 3 à 4 kilomètres

**L'ordre du jour étant épuisé Mr le Maire propose de passer au tour de table.**

**Arnaud BISSON** informe que les travaux de réparation de l'éclairage public ont enfin été réalisés et que Mr RENAULT est très content-

Il pose la question de l'installation de la fibre pour les particuliers- Mr le Maire répond qu'il y a un marché pour les opérateurs avec somme numérique – Toute la commune doit être maintenant câblée –Le branchement est programmé pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018. Une réunion d'information sera programmée en temps utile.

Mr le Maire précise qu'une réunion d'information concernant les travaux de la rue du Trinvil sera également programmée avec les riverains.

**Jean Jacques LABOULAIS** précise qu'il a appelé ce matin pour un manque d'éclairage public dans toute la rue de Bas.

Mr le Maire précise que la mairie a été privée de téléphone et de connexion internet pendant trois jours suite à un problème imputable à ORANGE.

**Catherine ADJERAD** informe que la rentrée scolaire s'est bien passée avec un effectif de 102 élèves. Elle explique que les ateliers périscolaires ont été organisés dans les mêmes conditions que l'année dernière. A l'exception de l'atelier d'échecs qui n'a pas été reconduit – L'intervenant a été contraint de changer de voie et de trouver un autre travail plus rentable –IL a donc été constitué un groupe en bibliothèque pour un moment de lecture ou jeux de société et on a densifié les cours de badminton-

Avant de clore la séance, Mr le Maire informe que les travaux du Chemin des casernes sont terminés. La réception a été faite la semaine dernière- Il reste quelques aménagements au niveau des plantations et de la signalisation – Les noues fonctionnent bien – Les entrées ont été réalisées en enrobés jusqu'au domaine privé –

Sans autres observations la séance est levée à 19h45